

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

**Arrêté du 8 décembre 2022 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2023-2024 au concours d'internat à titre européen donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques**

NOR : SPRH2233431A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la santé et de la prévention,  
Vu le code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 31 octobre 2008 modifié fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie ;  
Vu l'arrêté du 12 avril 2012 modifié portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste ;  
Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié portant détermination des régions et subdivisions du troisième cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ;  
Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 modifié portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques ;  
Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 portant détermination des régions d'internat de pharmacie,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application de l'article R. 633-37 du code de l'éducation, le nombre de postes offerts, au titre de l'année universitaire 2023-2024, au concours d'internat à titre européen donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques est de 18, selon la répartition fixée en annexe.

**Art. 2.** – La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 décembre 2022.

*Le ministre de la santé  
et de la prévention,*

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
M. DAUDÉ

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :  
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle :

*La cheffe du service de la stratégie des formations  
et de la vie étudiante,  
adjoindue à la directrice générale,*

L. VAGNER-SHAW

### ANNEXE 1

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS AU CONCOURS D'INTERNAT À TITRE EUROPÉEN DONNANT ACCÈS AU TROISIÈME CYCLE SPÉCIALISÉ DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

RÉGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Nouvelle-Aquitaine		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
CHU de rattachement	Clermont-Ferrand	Lille	Bordeaux	Poitiers	Assistance publique-hôpitaux de Marseille	Total

RÉGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Nouvelle-Aquitaine		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Pharmacie hospitalière	1	1	1	1	3	7

RÉGIONS	Centre-Val de Loire	Ile-de-France	Provence-Alpes-Côte d'Azur		
CHU de rattachement	Tours	Assistance publique-hôpitaux de Paris	Assistance publique-hôpitaux de Marseille		Total
Biologie médicale	7	1	3		11